

Un essai de "culture maternelle" dans une école supérieure de jeunes filles

Autor(en): **Yung, Jeanne**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **28 (1940)**

Heft 575

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-263826>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Mouvement Féministe

26 SEPT. 1940

Parait tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION

M^{lle} Emilie GOURD, Crêts de Pregny

ADMINISTRATION

M^{lle} Renée BERGUER, 7, route de Chêne

Compte de Chèques postaux I. 943

Organe officiel

des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 6.—

ÉTRANGER..... 8.—

Le numéro..... 0.25

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. À partir de juillet, il est
délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le semestre de
l'année en cours.

ANNONCES

11 cent. le mm.

Largeur de la colonne : 70 mm.

Réductions p. annonces répétées

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. À partir de juillet, il est
délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le semestre de
l'année en cours.

Une Prière pour le jour du Jeûne

Seigneur, tu sais que sans li-
berté, nous ne pouvons vivre!Bénis notre drapeau, et bénis
/aussi nos chants,Bénis notre liberté, fais-la
/fleurir à nouveau,Vois! nos montagnes te prient
/aussi pour moi!

(Libre traduction de Gott. KELLER).

Sus au travail féminin!!

...Car les attaques continuent. Ce serait, pour une femme, péché mortel de travailler contre salaire, qu'elles ne seraient pas plus virulentes. Et sans se soucier de leur illogisme, ce sont précisément ceux qui citent le plus volontiers les homélies prononcées aussi bien à Berne qu'outre Jura sur la valeur régénératrice du travail — valeur que nous sommes les premières à reconnaître et à proclamer — qui mènent le plus acerbement campagne. Il est rare qu'un jour se passe sans que nous relevions dans la presse, dans un discours, ou encore dans un de ces fameux projets de « rénovation », une demande d'interdiction du travail féminin. Cela en devient véritablement inquiétant.

Si encore, il nous était possible de faire valoir notre point de vue auprès du grand public et ailleurs que dans nos propres journaux, nous pourrions mieux nous défendre. Nous pourrions réclamer pour la femme son droit imprescriptible au travail, envisager les cas d'espèce, pour lesquels nous estimons que c'est à elle seule, selon son don d'organisation de sa vie, l'estimation de ses capacités, son désir de fonder un foyer tout comme l'homme, qu'il appartient de prendre une décision que personne n'a le pouvoir de lui imposer. Nous pourrions aussi préciser, selon des données scientifiques sûres, la proportion de celles qui travaillent pour vivre, le nombre de celles qui ont des charges de famille, la somme que ces charges prélèvent chaque mois sur un gain souvent bien maigre; et montrer ainsi ce que vaut la légende qui veut que des femmes ne travaillent que pour pouvoir s'acheter des bas de soie et du rouge aux lèvres... Mais il paraît que cette discussion loyale est impossible. Voyez plutôt ce qui vient d'arriver à celle qui signe ces lignes auprès d'un quotidien, que nous avions cru cependant plus compréhensif à l'égard de notre cause: la Tribune de Genève:

Ce journal en effet avait commenté dernièrement la communication, malheureusement anonyme, d'un « groupe de jeunes », qui assurait que le 90 % des femmes qui travaillent le font par nécessité, parce qu'elles en ont besoin pour subsister, ou parce qu'elles doivent aider à vivre un membre de leur famille. Assertion que l'auteur de ce commentaire, qui n'était autre que le rédacteur financier de la Tribune, trouvait adieu et dépourvue de preuves, pensant pour sa part que bon nombre de femmes mariées travaillent quoique leur mari ait une bonne place, et que beaucoup de jeunes filles qui occupent un emploi n'ont pas absolu-

Une déclaration des suffragistes genevoises

L'Association genevoise pour le Suffrage féminin, qui a toujours considéré comme une de ses tâches essentielles d'assurer la participation active des femmes à la chose publique, n'a pas manqué de s'intéresser vivement aux diverses manifestations de l'opinion qui se sont fait jour dans notre pays à la suite des événements qui ont bouleversé l'Europe.

C'est à regret toutefois qu'elle a dû constater combien, tant les groupements nouveaux qui se sont constitués à cette occasion, que les partis politiques lorsqu'ils ont revisé leur programme, ont rarement fait appel à la collaboration effective des femmes comme citoyennes, et comment ils se sont bornés, là où il a été question d'elles, à leur assigner des tâches purement matérielles. Aucun d'eux, peut-on dire, n'a paru se douter que l'apport des forces et des bonnes volontés féminines constituerait dans notre vie politique nationale un de ces précieux éléments nouveaux, sans cesse invoqués par ceux qui préconisent une rénovation; et pourtant, dans le domaine social comme dans le domaine économique, en matière d'é-

ducation, de redressement moral, de protection de la famille et de la jeunesse, le concours féminin, assuré sur un pied d'égalité, pourrait beaucoup pour l'avenir de notre pays.

Ceci d'autant plus que, dans la crise actuelle de l'opinion publique, l'élément suffragiste est un de ceux qui se réclament le plus directement des meilleures traditions de notre pays. La revendication suffragiste est en effet si étroitement liée avec tous les principes de liberté, d'indépendance, de responsabilité personnelle, de devoir de chacun vis-à-vis de tous, que, en ces périodes de flottement et d'hésitations, se priver volontairement du concours de toutes celles qui ne demandent qu'à mettre au service du pays le meilleur de leur cœur et de leurs capacités, est méconnaître l'étendue de nos forces nationales. Car ne peut-on dire ici, en paraphrasant Vinet, que si l'homme doit être à la hauteur de sa tâche, il n'y parviendra qu'en appelant la femme à l'aide, non pas en auxiliaire irresponsable mais en collaboratrice confiante et loyale parce que son égale?

LE COMITÉ DE L'ASSOCIATION GENEVOISE POUR LE SUFFRAGE FÉMININ.

ment besoin de leur salaire pour vivre. C'est à ces affirmations que nous avons eu la naïveté de croire pouvoir répondre à notre tour, en adressant à la Tribune une lettre que nous nous excusons de mettre ci-après sous les yeux de nos lecteurs: ce n'est point, qu'ils en soient bien assurés, de leur plaisir de leur imposer une page de plus de notre prose, mais tout simplement, et vu le procédé du destinataire d'ignorer prudemment dans sa réponse tout ce qui, dans cette lettre, le gênait, pour apporter au débat des précisions que nous estimons utiles:

...La lecture, écrivions-nous, d'une fort intéressante brochure publiée l'an dernier par l'Office suisse des Professions féminines¹ m'amène à me demander à mon tour sur quelles preuves votre rédacteur fonde lui-même ses affirmations? Cette brochure est en effet le résultat d'une enquête menée à Zurich parmi plus de 1200 employées de bureau et près de 400 vendeuses de magasins: Genève n'est pas Zurich assurément, mais il ne saurait pourtant y avoir d'une de nos villes suisses à l'autre des différences si considérables qu'elles puissent empêcher de déduire que ce qui vaut pour l'une vaut pour l'autre. Eh! bien, d'après cette enquête, scientifiquement menée sous la responsabilité de l'Office suisse des Professions féminines, la moitié seulement des travailleuses enquêtées était exempte de toute charge familiale. L'autre moitié, soit le 46 % des employées et le 43 % des vendeuses est appelée à entretenir, et cela parfois dans une large mesure, qui un père, qui une mère, qui des frères et sœurs, parfois même des parents plus éloignés, et cela quel que soit le montant du salaire touché. Pour la plupart, c'est en tout cas le cinquième de ce salaire qui est consacré à ces charges familiales, mais pour certaines, c'est près de la moitié. Or, quand on sait ce que gagne une dactylo, même habile, ou une commise... on peut se demander ce qui, dans bien des cas leur reste pour manger à leur faim...

Ces charges consistent généralement en une aide financière, occasionnelle ou permanente, souvent nécessaire par le chômage, l'insuffisance de gain ou encore la maladie; mais les cas sont fréquents aussi

de celles qui permettent ainsi à un neveu une préparation professionnelle approfondie que ses parents n'auraient pas pu assumer. Parfois aussi, la réponse à l'enquête mentionne le paiement de dettes causées par des périodes de chômage ou de maladie d'un frère ou d'une sœur et qui, sans cette aide, auraient ruiné à tout jamais un modeste budget. Sur 171 vendeuses de magasins ayant charge de famille, 98 assument entièrement l'entretien de leur parents, et 34 partiellement; 37 viennent en aide à des frères et sœurs, et 2 à des proches parents. Et ces charges existent souvent depuis longtemps, et loin de diminuer avec les années vont au contraire en augmentant (impossibilité de travail pour cause d'âge des parents, maladie devenue incurable, etc., etc.).

Une autre des statistiques zurichoises qu'il convient aussi d'étudier attentivement avant de professer une opinion sur la nécessité du travail féminin rémunéré, est celle qui porte sur l'état-civil des célibataires par rapport aux femmes mariées est extrêmement forte puisque 95 % des employées de bureau et 93 % des vendeuses sont seules pour gagner leur pain. Ainsi donc, sur les 1281 employées qui ont répondu au questionnaire de l'Office, 1227 étaient célibataires, 40 divorcées, 9 veuves, et 5 seulement mariées; et sur les 394 vendeuses, 366 étaient célibataires, 13 divorcées, 10 mariées, et 5 veuves. Ces chiffres me paraissent répondre par eux-mêmes aux affirmations du rédacteur financier de la Tribune.

(La fin en 3^{ème} page).

E. Gd.

Les femmes au Gouvernement

En Grande-Bretagne

Le numéro du 15 juin du Catholic Citizen, qui nous est parvenu dans le courant d'août, annonce que Miss Ellen Wilkinson, la députée travailliste bien connue, a été nommée Secrétaire d'Etat au Ministère des Pensions, et que Miss Florence Horsbrough, que nous avons souvent vue à Genève, a conservé son poste de Secrétaire d'Etat au Ministère de la Santé publique.

D'autre part, le Ministère du Ravitaillement a nommé une Commission consultative dont

A toutes celles de nos amies féministes, exilées, réfugiées, ou plongées dans le chagrin et l'angoisse, sous les yeux desquelles ce numéro de notre journal peut tomber,
Tous nos messages de sympathie et d'affection.

LE „MOUVEMENT FÉMINISTE“.



Cliché Mouvement Féministe
H. TEYSSIE-WILLEUMIER
(Voir article en feuilleton)

font partie toutes les femmes parlementaires pour étudier avec lui les moyens de recueillir et d'utiliser les débris de tout ordre.

Un essai de „culture maternelle“ dans une école supérieure de jeunes filles

«C'est dans le repos qu'est l'action — et dans l'action qu'est le repos» dit quelque part la Baghavad Gita! Il en fut sans doute ainsi pour le cours improvisé avant les vacances d'été pour les sections supérieures de l'Ecole secondaire des jeunes filles de Genève: si l'initiative, née de l'éventualité de l'arrivée de réfugiées et d'évacuées à Genève, a été réalisée avec une surprenante rapidité, c'est que, depuis plusieurs années, au fond de plusieurs esprits, l'idée mûrissait silencieuse, mais ardente. Un jeune directeur, ouvert à tout appel d'une intéressante actualité, une femme de science et de cœur prête à mettre toute son expérience au service de cet appel: et voilà.

En 1918 déjà, il est vrai, lors de la précédente guerre, sous l'impulsion de M^{me} Artus, alors professeur de dessin, une initiative analogue s'était ébauchée. Les moyens en étaient limités, mais l'enthousiasme avait été très grand avec lequel toute une «volée» de jeunes filles avait répondu à cet appel. Quelle étape franchie, cependant, entre cette ébauche, et ce qui vient de se passer!

En juin dernier, à la suite des circonstances que l'on sait, le besoin d'entraide fut si pressant, que la direction de l'Ecole secondaire des jeunes filles et les élèves elles-mêmes envisagèrent la possibilité d'une collaboration. Et le nombre de ces bonnes volontés, comme leur inaptitude à fournir rapidement un travail de valeur montrèrent la nécessité d'une initiation ordonnée, qui leur permettrait de prendre mieux conscience de l'aide qu'elles pouvaient offrir et d'être plus sûres de pouvoir accomplir les services qu'elles acceptaient de rendre. C'est pourquoi, à la demande de la direction, M^{me} le Dr. Golay élabora rapidement un programme admirable pour un cours de deux semaines, où alterneraient l'étude théorique et le travail pratique, en vue de permettre aux élèves de donner des soins aux enfants, de s'occuper dans des garderies d'enfants, et de remplacer dans diverses œuvres d'autres femmes appelées ailleurs par les nécessités de l'heure. De précieux concours furent immédiatement promis ou même offerts (M^{lles} Audemars et Lafendel pour tout ce qui concerne l'étude du petit enfant, M^{me} Dunant pour les jeux de plein air, MM. Piaget et Rey, professeurs à l'Institut J.-J. Rousseau, un groupe de samaritaines, M^{me} le Dr. Golay elle-même (puériculture), plaçant ainsi ce cours sur un plan éducatif et pédagogique de valeur. Plusieurs œuvres de protection de l'enfance (pouponnières, crèches, asiles) prêtèrent leur concours pour l'organisation du travail pratique, si bien que cette élite enthousiaste et généreuse entraîna nos jeunes filles à sa suite durant ces deux semaines, très vite passées.

L'on ne peut prétendre tout enseigner en deux semaines. Mais le vrai but à atteindre dépassait celui de ce cours si rapide: ouvrir à nos élèves de multiples perspectives sur l'horizon féminin; éveiller en elles la mission maternelle, créatrice de vie véritable, où que ce soit qu'elle s'accomplisse; leur faire comprendre l'union si nécessaire de l'amour et de la science autour de l'enfant, en vue de l'épanouissement de son être; créer en elles le désir d'une discipline et d'une maîtrise de soi indispensables à toute vie utile; leur permettre ainsi de prendre contact avec la tâche constante, lourde mais joyeuse, des œuvres de protection de l'enfance; et leur révéler la réalité sociale et ses besoins immenses inconnus à la plupart de nos jeunes filles. Cette initiation, nous tenons à le dire, s'accomplit déjà chez nous depuis vingt ans, sous une forme différente, par les cours donnés par M^{me} le Dr. Golay, et plus récemment par ceux de M^{lle} B. Richard, juge à la Chambre pénale de l'enfance; mais ces cours sont réservés à celle des sections de l'école qui ne prépare pas aux examens de la maturité, et toute une catégorie d'élèves en est ainsi privée.

Enumérer les sujets traités dans ce cours serait

trop long, mais il faut dire cependant l'émotion profonde de nos élèves devant certaines tâches qui s'ouvraient devant elles : le tout petit bébé, les exigences rigoureuses des soins à lui donner, et la douceur de ses petits bras cherchant protection ont éveillé chez plusieurs ce sentiment inexprimable de la maternité ; ailleurs ce fut l'émotion causée par les maladies qui pèsent sur de pauvres petits innocents, par leurs déficiences sociales et mentales, ou tout simplement par les besoins de l'enfance quelle qu'elle soit. La visite de la « Maison des Petits », malheureusement vide à cette époque de l'année, a été un émerveillement, après les causeries si pleines de tact et d'une si belle inspiration des deux directrices de cette institution. Là, comme dans les cours des professeurs de l'Institut Rousseau, comme au milieu des rires communicatifs causés par les jeux organisés, nos élèves ont compris la variété de toutes les possibilités qui s'offrent à elles, et la vérité essentielle du don de soi. Cela aussi, elles l'ont compris, j'en suis certaine, quand il leur a été demandé de remplir d'autres tâches, et non plus de s'occuper d'enfants, mais d'« éclaircir » des carottes, de marquer d'un chiffre des draps neufs, ou même de raccommorder du pauvre linge usé... Car « cela », pénétrant dans leur bagage intellectuel accumulé durant de longs mois, les a vivifiées de tout l'apport d'une réalité concrète et impérieuse, leur inspirant des décisions qui touchent à l'orientation de leur avenir et au développement de leur personnalité.

Remercions en terminant les directrices des œuvres de l'enfance et leurs collaboratrices qui, avec patience et une compréhension complète de notre but, ont pris la peine, jour après jour, d'initier nos élèves à leurs différentes tâches pratiques, le surcroît de besogne que nous avions craint de leur donner étant compensé, nous ont-elles dit, par les services que leur ont rendus les jeunes filles confiées à leurs soins. Et mentionnons encore pour finir la touchante reconnaissance des parents de nos élèves : ils ont compris avec nous l'importance de l'essai tenté, et ont, mieux encore que nous, sans doute, constaté chez leurs filles un éveil vivant et fécond à la compréhension de tout un monde caché jusqu'alors pour elles derrière les murs de l'école.

Jeanne YUNG.

Pour la protection des travailleurs à domicile

Nos lecteurs savent, notre journal leur en ayant exposé en son temps¹ les lignes essentielles, qu'un projet de loi apportant une protection efficace aux travailleurs à domicile des deux sexes contre les abus dont ils sont trop fréquemment victimes, a été déposé aux Chambres fédérales dans le courant de l'été 1938. Ce qu'ils savent sans doute moins, la grande presse n'ayant pas toujours apporté à cet important sujet toute l'attention désirable, c'est que le dit projet est, depuis lors, plus ou moins, resté « en panne » au Parlement...

En effet, après que les deux Chambres aient voté l'entrée en matière, le Conseil des Etats s'est accroché au premier article qui définit ainsi les travaux protégés :

¹ Voir le *Mouvement* du 17 décembre 1938, No 536.

...La présente loi s'applique aux travaux industriels et artisanaux exécutés à domicile... et y a fort malencontreusement ajouté le 27 mars 1940 (on ne travaille pas vite à Berne !) l'amendement suivant :

...dans les branches économiques qui en ont besoin. Le Conseil fédéral décide, après avoir entendu les gouvernements cantonaux compétents, à quelles branches économiques la loi est applicable.

On voit tout de suite la grave portée de cette restriction, et la tentative faite de soustraire certaines branches de l'industrie à domicile à cette protection indispensable. *Indispensable* est bien le mot, car qui, tant soit peu préoccupé de problèmes sociaux, ne sait les conditions lamentables de salaires, d'hygiène, de temps de travail, etc., dans lesquelles s'accomplissent trop de besognes industrielles ou artisanales exécutées à domicile ! Il ne faut donc pas s'étonner si l'amendement du Conseil des Etats a provoqué des réactions dans bien des milieux, où l'on sent la responsabilité qui incombe à tous à l'égard de ces travailleurs.

Nos grandes organisations féminines, notamment l'Alliance de Sociétés féminines suisses et la *Frauenzentrale* de Zurich, ont déjà

adressé des pétitions et des requêtes aux Chambres. Plus récemment une « Communauté d'action » mixte s'est constituée à Berne sur l'initiative de l'Office suisse du Travail à domicile, et de laquelle font partie plusieurs femmes compétentes en la matière. (M^{lle} Dora Schmidt, M^{lle} Andrée Graber, M^{me} Marg. Gagg, M^{me} Rippman-Helbing, ancienne inspectrice fédérale du travail, M^{lle} Gourde, etc.), qui envisage pour première tâche de faire retirer ce fâcheux amendement par le Conseil des Etats, et de hâter la discussion et l'adoption de la loi, déposée, rappelons-le, il y a maintenant plus de deux ans !

Nous ne pouvons que souhaiter plein succès à tous ces efforts, et demandons à nos lectrices de contribuer à ce succès par la création d'une opinion publique éclairée. Celle-ci en effet ignore trop souvent les essais d'amélioration sociale qui sont tentés : à défaut du bulletin de vote qui nous permettrait de nous faire mieux écouter par les députés, nos mandataires aux Chambres ! employons-nous à faire connaître les difficultés et la misère de nombreuses travailleuses, et les moyens d'y remédier.

J. GUYBAUD.

Alcoolisme féminin

N. D. L. R. — Notre journal a signalé récemment (No 565), par la plume du Dr. Revillod, le travail de diplôme sur ce sujet présenté à l'Ecole sociale de Genève par M^{lle} Judith Jotterand. Nous y revenons aujourd'hui avec plus de détails en reproduisant quelques fragments de l'étude que le Dr. Herodot consacre dans l'Abs-tinence aux recherches et conclusions de M^{lle} Jotterand.

... L'alcoolisme féminin ! Pendant longtemps on a pu dire chez nous que la femme était entièrement indemne de l'alcoolisme ; elle était notre sauvegarde contre les habitudes alcooliques des hommes ; car, même lorsque l'homme s'alcoolisait, elle restait la gardienne du foyer. Aujourd'hui, il semble qu'il convienne de s'alarmer ; certes, l'immense majorité des femmes suisses sont sobres, cependant elles participent plus que par le passé aux habitudes alcooliques des hommes et elles sont davantage exposées à en subir les conséquences. En fait, nos patronages et asiles pour buveurs, qui n'ont à s'occuper que des cas extrêmes, commencent à s'alarmer de la proportion grandissante des femmes confiées à leurs soins.

... Dans une première partie, l'auteur étudie l'intoxication alcoolique chez la femme et donne quelques chiffres sur son extension dans les différents pays. Nous lui ferons le reproche de faire appel à des statistiques bien vieilles, d'avant 1914. De ce fait, elle fait tort à l'Angleterre, j'en suis sûr, dans lequel l'alcoolisme féminin, si fréquent avant la guerre, a notablement diminué. Le touriste de passage auquel son âge permet de comparer 1910 et 1940 s'en rend facilement compte. Jadis on ne pouvait faire cent pas dans les quartiers populaires de Londres sans rencontrer des matrones à l'air égaré, au nez rouge, aux yeux vagues, la capote en bataille — car ces dames avaient un faible pour cette coiffure plutôt démodée — ; généralement, ces rencontres avaient lieu aux abords des cabarets où elles pénétraient furtivement, avalaient d'un trait un verre d'alcool, puis reprenaient leur promenade.

Aujourd'hui, ce spectacle n'attriste plus le regard du passant, et d'année en année il y a moins de bébés étouffés, parce que leur mère, rentrant en état d'ivresse, s'est abattue sur eux et, inconsciente, a cueilli son eau-de-vie sur le cadavre de son enfant.

Etudiant les causes de l'alcoolisme féminin, M^{lle} Jotterand aurait dû insister sur certains dangers de la participation plus grande de la femme à la vie économique. Tant de jeunes filles qui, jadis, restaient chez elles en attendant de se marier, sont maintenant employées dans les bureaux ou les magasins. Elles sont souvent tentées d'imiter les habitudes de leurs camarades masculins ; ceux-ci croient déroger, le soir, à 6 heures, de rentrer sans prendre l'apéritif. Beaucoup de jeunes filles font de même. J'entendais dernièrement ce dialogue entre deux charmantes dactylos : « Prends-tu l'apéro ? », disait l'une d'elles à sa compagne. « Non, pas moyen aujourd'hui, car je sors ce soir ; mais ce sera pour demain. »

Ainsi les habitudes se prennent. Certes, beaucoup de ces jeunes femmes ne font que jeter leur gourme, et sont plus tard d'excellentes mères de famille. Chez d'autres, ce mal est plus profond.

¹ Ceci, du point de vue de l'alcoolisme sans doute, car nous ne supposons pas que le Dr. Herodot, que nous connaissons comme un féministe convaincu, soit de ceux qui prennent position contre le travail féminin en dehors du foyer ? (Réd.)

ALLIANCE NATIONALE DE SOCIÉTÉS FÉMININES SUISSES

XXXIX^{me} Assemblée générale

A BERNE

Samedi 5 et dimanche 6 octobre 1940

Samedi 5 octobre, 14 h., Salle du Conseil National, Palais fédéral

Assemblée

ORDRE DU JOUR :

1. Bienvenue.
2. Rapport du Comité.
3. Rapport de la trésorière.
4. Rapport des vicés.
5. Lieu de la prochaine assemblée.
6. Elections complémentaires.
7. Aperçus sur l'activité des Commissions :
a) d'éducation b) d'hygiène c) d'économie publique.
8. Divers.
9. Conférences d'hygiène sociale :
M^{lle} E. GUTZWILLER, (Lucerne)
et M. HAHN, (Genève).
10. Réception de jeunes citoyennes :
M^{me} DEBRIT, (Berne).
11. Notre action de secours aux réfugiés :
M^{lle} M. GAMPERT, (Genève).

Samedi 5 octobre, 20 h. 15

Soirée familière

à l'hôtel „Schweizerhof“, Bahnhofplatz
Invitation de la Fédération des Sociétés féminines bernoises

Dimanche 6 octobre, 10 h., Salle du Conseil National

Séance publique

1. La Suisse au service de l'humanité : Dr Renée GIROD, (Genève).
2. Aux sources de l'esprit suisse : M. le Professeur David LASSERRE, (Lausanne).
M. Arnold JAGGI, Dr phil., (Berne).

Dimanche 6 octobre, 13 h. : Repas en commun
(au Restaurant „Innere Enge“)

Musiciennes suisses

Une animatrice : Hélène Teyssie-Wuilleumier et La Ménestrandie

La plupart de nos lectrices connaissent sans doute l'existence du groupement d'instruments anciens réunis par Hélène Teyssie-Wuilleumier sous le nom symbolique de *La Ménestrandie* ; nombre d'entre elles ont certainement assisté à Genève ou ailleurs à quelque-une des belles manifestations organisées à la gloire de la musique ancienne par l'infatigable animatrice de cette Société. Mais s'il arrive d'écouter dans le ravissement tel concert de *La Ménestrandie*, on ignore en général le travail que représente une heure de régal musical et la mise sur pied d'un ensemble de ce genre. C'est ce que je voudrais m'efforcer de relever ici tout d'abord.

Outre la mise de fonds considérable que représente l'achat d'instruments authentiques des XVI^{me} et XVII^{me} siècles, encore faut-il pouvoir recruter des instrumentistes et des artistes suffisamment désintéressés et dévoués à la cause pour être capables d'en faire usage et d'en recréer la technique très différente de celle de nos instruments actuels. Sous ce rapport, l'équipe de remarquables instrumentistes qu'a su réunir Hélène Teyssie forme un ensemble d'une homogénéité parfaite, et lorsqu'on les entend exécuter une œuvre particulièrement délicate, on ne saurait imaginer le travail, le nombre de répétitions nécessaires pour une telle mise au point. N'est-ce pas d'ailleurs le propre d'une véritable réalisation

d'art qu'on n'y sente point l'effort ? La question du « métier » ne saurait plus exister, et c'est ainsi que les voix exquises des violons de *La Ménestrandie* chantent à nos oreilles comme des voix surnaturelles.

Mais avant ce travail de mise sur pied d'une œuvre de musique ancienne, il faut que cette œuvre soit à même d'être exécutée, et ce n'est généralement pas le cas. Nous touchons ici au délicat problème de la réalisation de ces œuvres. Ce problème maintes fois posé a fait couler beaucoup d'encre, soulevé des discussions souvent passionnées, et n'a jamais été résolu. En effet, comment savoir exactement les conditions d'exécution d'une œuvre de musique ancienne ? Après avoir longuement étudié la question, la quantité de traités la concernant, nous avons conclu qu'après la connaissance indispensable et élémentaire des règles de l'art, la réalisation d'une œuvre ancienne était avant tout une question de goût et peut-être d'instinct. (Nous lâchons le mot, quitte à faire frémir d'horreur les « spécialistes » ou les doctes censeurs...). Lorsque l'on vit dans la pratique constante de la musique ancienne — notez pratique et pas seulement étude — que l'on en est pour ainsi dire imprégné, et c'est évidemment le cas en ce qui concerne Hélène Teyssie, la science et la connaissance se trouvent alors dépassées par le sentiment. On sent instinctivement ce qui doit être dit ou fait, et c'est chose rare que cet instinct vous trompe. Une Wanda Landowska est dans ce domaine un exemple frappant de cette réincarnation d'un esprit de notre temps dans celui d'une autre époque.

Pour l'élaboration d'un seul programme de *La Ménestrandie*, peut-on se douter du nombre d'heures passées dans les bibliothèques par sa fondatrice, penchée sur les textes poussiéreux, les manuscrits originaux ? Travail qui trouve, il est vrai, sa récompense dans la joie du chercheur en quête de découvertes. Mais suit le dur et souvent ingrat labeur des copies, des transcriptions, travail de longue haleine ignoré de tous, ou presque. Elaborer un programme de musique ancienne, quel problème ! Devant l'étonnante moisson des œuvres inédites qui se présentent à des yeux éblouis — nous parlons ici plus particulièrement des œuvres de musique française — encore faut-il faire un choix judicieux, et ne pas se laisser entraîner, comme c'est trop souvent le cas, à faire entendre une œuvre sans intérêt, parce qu'inédite.

Les programmes présentés jusqu'ici par *La Ménestrandie* sont sous ce rapport d'une qualité exceptionnelle. Qu'elle fasse entendre de la musique du XV^{me} ou du XVIII^{me} siècle, aucune œuvre indifférente ou d'une qualité secondaire n'y a jamais figuré.

Fondée en 1935, *La Ménestrandie* a déjà à son actif un tableau d'honneur impressionnant. A Genève même elle a donné plusieurs séries de concerts, sans compter ceux donnés à Radio et qui l'ont fait connaître au loin. Plusieurs villes de Suisse l'ont appelée à s'y faire entendre — et nous souhaiterions qu'on le fit bien davantage encore. Sa réputation a dépassé nos frontières, et si la guerre n'eût éclaté, elle avait de brillantes perspectives à l'étranger. Perspectives que nous souhaitons voir se réaliser dans des temps plus propices.

A Paris, où Hélène Teyssie venait constamment pour y travailler dans les bibliothèques et les archives, la fondatrice de *La Ménestrandie* est bien connue de tous les milieux s'intéressant à la musique ancienne. Le groupe s'est fait entendre à plusieurs reprises dans des concerts organisés à Paris par la Société Française de Musicologie, concerts fort remarquables, notamment celui consacré à la musique suisse ancienne, car il n'existe pas en France de groupement analogue, réunissant à la fois le sérieux, l'authenticité des textes et la beauté de l'exécution. C'est à ces magnifiques qualités que *La Ménestrandie* doit d'être engagée en 1938 pour la Saison d'Art Français à Versailles. Fait sans précédent, car il n'est pas d'usage d'y engager des groupements étrangers. Peut-être ne se rend-on pas assez compte de l'honneur qui fut ainsi fait à une jeune société suisse par la Société des Concerts de Versailles, et de la distinction que représente ce geste et pour elle et... pour nous ! Nous souhaitons ardemment que la guerre n'interrompe que momentanément l'activité si féconde de la Société des Concerts de Versailles, activité consistant à faire revivre dans le cadre qui les vit naître les chefs d'œuvre connus, et plus encore les inconnus du patrimoine musical des XVI^{me} et XVII^{me} siècles français, patrimoine riche s'il en est.

La Ménestrandie présente à Versailles un programme de musique dédié à l'époque Louis-quatorzième. Le succès de ce concert en fit un des plus remarquables de la saison 1938. Ce n'était que justice puisque *La Ménestrandie* apportait à Versailles un programme d'ou-